



Conseil de sécurité

Distr. générale
31 janvier 2012
Français
Original : anglais

Rapport spécial du Secrétaire général sur la Somalie

I. Introduction

1. Ainsi que je l'ai indiqué dans mon rapport du 9 décembre 2011 (S/2011/759), l'Organisation des Nations Unies a collaboré étroitement avec l'Union africaine à la planification des futures opérations de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM), en tenant compte des nouvelles réalités à Mogadiscio et dans le sud de la Somalie, qui sont décrites dans le présent rapport. Le 5 janvier, à l'issue de sa trois cent sixième réunion, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a adopté un communiqué (S/2012/19), dans lequel il a prié le Conseil de sécurité de l'ONU d'envisager sans tarder d'autoriser les renforts requis aux fins de la mise en œuvre du concept stratégique commun UA/ONU pour les opérations de l'AMISOM.

2. Le rapport spécial présente la demande de l'Union africaine, pour examen par le Conseil de sécurité, en considération de la situation politique, stratégique et opérationnelle en Somalie, détermine les incidences en termes d'appui et contient mes recommandations. Par ailleurs, en application du paragraphe 4 de la résolution 2010 (2011) du Conseil de sécurité, il y est rendu compte du transfert du Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie à Mogadiscio.

II. Concept stratégique

3. Afin d'éclairer l'examen par le Conseil de sécurité de la demande présentée par l'Union africaine, je ferai tout d'abord le point des progrès récemment accomplis et des problèmes rencontrés en ce qui concerne la stratégie politique pour la Somalie et les objectifs plus larges fixés par l'ONU en matière de sécurité, d'aide humanitaire et de relèvement. J'entends présenter un compte rendu détaillé dans le rapport que je présenterai en avril 2012.

4. Depuis 2008, la communauté internationale a adopté une stratégie politique ambitieuse pour la Somalie. Nous nous sommes en premier lieu attachés à épauler le Gouvernement fédéral de transition pour qu'il mène à bien les tâches nécessaires pour mettre fin à la période de transition, notamment la rédaction d'une constitution; nous l'avons ensuite aidé à élargir la base du processus politique grâce à la communication et à la réconciliation; enfin, nous avons contribué à établir une administration centrale et des institutions de base, en particulier dans le secteur de la sécurité. La feuille de route globale destinée à mettre fin à la période de transition,



qui a été signée à Mogadiscio le 6 septembre 2011, définit des tâches précises à accomplir à cette fin avant août 2012.

5. Ces dernières semaines, des progrès sensibles ont été enregistrés s'agissant des dispositions à prendre pour la fin de la période de transition. À la première Conférence nationale consultative sur la Constitution qui s'est tenue à Garowe, au « Puntland », du 21 au 23 décembre 2011, les dirigeants des institutions fédérales de transition, du « Puntland », du « Galmudug » et du groupe Ahlu Sunnah Wal Jama'a ont adopté un plan détaillé pour mettre fin à la transition, conformément à la Charte de transition. Ils ont aussi adopté les Principes de Garowe, qui prévoient l'adoption d'une constitution provisoire par une assemblée constituante, dont les membres devront être désignés par tous les signataires de la feuille de route et des représentants de la société civile, et la création d'un parlement fédéral, composé d'une chambre basse comprenant 225 représentants et d'une chambre haute comprenant des représentants des états de la fédération et des administrations régionales. Les représentants de l'Assemblée constituante et de la chambre basse pour son premier mandat de quatre ans seraient choisis parmi les clans selon la formule 4.5, qui devrait ensuite être abandonnée, et des élections seraient organisées pour les parlements suivants.

6. Cette nouvelle dynamique et le renforcement du processus politique constituent des progrès importants pour aller de l'avant. Il reste qu'en mettant en œuvre les Principes de Garowe, les parties devront veiller à ce que ce processus soit réellement ouvert à tous. Mon Représentant spécial a encouragé les parties à s'assurer que la rédaction de la constitution, l'Assemblée constituante et les nouveaux organes reflètent la diversité de la population somalienne et soient notamment représentatifs de la société civile, y compris des femmes et des jeunes.

7. L'approche de la fin de la période de transition fait monter les enjeux pour les acteurs politiques dans les institutions fédérales de transition existantes et il faut s'attendre à ce que des difficultés continuent de se poser sur le plan politique. La crise prolongée au sein du Parlement fédéral de transition s'est poursuivie pendant tout le mois de janvier. Mon Représentant spécial offre ses bons offices pour faciliter l'établissement de contacts entre les parties et inciter celles-ci à régler leurs différends dans le cadre de la feuille de route.

8. Des progrès continuent d'être enregistrés sur le plan de la sécurité dans la lutte contre les combattants d'Al-Chabab. La communauté internationale a poursuivi ses efforts pour aider le Gouvernement fédéral de transition à rétablir la sécurité à Mogadiscio et dans l'ensemble du pays, afin de permettre l'extension de l'autorité légitime de l'État et la consolidation de la paix à long terme. À Mogadiscio, l'AMISOM a continué de renforcer son contrôle sur tous les quartiers et commencé à mener des opérations à la périphérie. À l'extérieur de la capitale, les armées kényane et éthiopienne associées aux forces alliées au Gouvernement fédéral de transition ont intensifié leurs opérations conjointes et ont continué de gagner du terrain. Elles ont notamment repris le contrôle de Beledweyne le 31 décembre 2011. Afin d'augmenter les recettes de l'État et de restreindre les sources de financement pour les insurgés d'Al-Chabab, le 17 décembre 2011, le Gouvernement fédéral de transition a adressé une lettre à tous les États Membres de l'ONU pour leur demander de décréter une interdiction portant sur les importations de charbon de bois somalien, qui provient presque exclusivement des régions tenues par la milice Al-Chabab.

9. Grâce à l'aide généreuse des États Membres, les soldats sont payés et pris en charge, de même que les 5 700 policiers. Mais le matériel et les réserves font défaut et il n'y a pas d'installations pour loger les soldats et les policiers. Par ailleurs, les mécanismes destinés à assurer le contrôle civil nécessaire des organes de défense et de sécurité sont rudimentaires, sans parler des systèmes judiciaire et pénitentiaire et du dispositif plus large d'appui à la sécurité de la population et à l'état de droit. Le Comité mixte de sécurité, qui est coprésidé par le Gouvernement fédéral de transition, le Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie (UNPOS), l'Union africaine et l'Autorité intergouvernementale pour le développement et qui compte de nombreux représentants de la communauté internationale, continuera de jouer un rôle central à cet égard.

10. Profitant des changements survenus sur le terrain, le Gouvernement fédéral de transition a entamé un dialogue avec les acteurs politiques dans les régions récemment reprises aux Al-Chabab en vue de parvenir à un accord sur la mise en place d'une administration locale efficace pour les trois à six prochains mois et de normaliser la situation. Il a défini un programme détaillé de nouvelles mesures d'information dans les régions récemment reprises aux insurgés, qui s'articule autour des grandes priorités suivantes : a) promotion de la réconciliation sociale et mise sur pied d'administrations politiques locales; b) rétablissement de l'ordre public et de la justice; c) maîtrise des armes lourdes et mise en œuvre ultérieure d'un programme global de désarmement, de démobilisation et de réintégration; d) rétablissement des secours humanitaires et rapatriement des déplacés internes et des réfugiés; e) prestation de services de base.

11. La situation humanitaire demeure critique et la fourniture d'une aide continue de poser des difficultés. Malgré les progrès sensibles accomplis pour faire reculer la famine dans le sud du pays en 2011, 4 millions de Somaliens ont besoin de recevoir une aide d'urgence et 250 000 continuent de souffrir de la faim. Un appel global a été lancé en 2012 en vue de recueillir 1,5 milliard de dollars pour répondre aux besoins de 4 millions de personnes et donner aux ménages les moyens voulus pour qu'ils puissent résister aux futures sécheresses ou à d'autres chocs, tout en réduisant leur dépendance à l'égard de l'aide humanitaire. Aucun progrès sensible n'a été enregistré dans le domaine des droits de l'homme et du droit humanitaire, et les opérations militaires dans le sud de la Somalie ont soulevé de nouveaux problèmes en ce qui concerne la protection, le déplacement des populations et les restrictions imposées aux organismes humanitaires.

12. Seize organismes des Nations Unies présents à Mogadiscio s'attachent à mettre en œuvre des projets de stabilisation et de relèvement portant sur la sécurité commune, les services de base et l'emploi. Dans le domaine de la sécurité commune, les activités destinées aux enfants et aux jeunes ont été maintenues; des services visant à fournir une protection aux femmes ont été créés; les activités de déminage se poursuivent; les systèmes judiciaire et pénitentiaire reçoivent un appui; une aide est apportée à la police somalienne et aux stations de radio publique. À Mogadiscio également, ces organismes s'emploient à améliorer l'accès aux services sociaux, notamment en prêtant main forte aux autorités locales et en appuyant directement les secteurs de la santé et de l'éducation. Ils constituent aussi un filet de protection sociale pour les plus vulnérables en leur fournissant un soutien nutritionnel. Ils offrent par ailleurs des emplois aux habitants de Mogadiscio dans le cadre de leurs projets de santé publique et de leurs programmes de remise en état des infrastructures qui requièrent une nombreuse main-d'œuvre. Ces activités sont

menées au titre du Plan des Nations Unies pour la stabilisation et le relèvement à Mogadiscio, mais continuent d'être insuffisamment financées.

III. Concept stratégique Union africaine-Organisation des Nations Unies

13. À l'initiative de la Commission de l'Union africaine, et compte tenu des progrès récemment accomplis dans les domaines politique et de la sécurité, des spécialistes de la préparation des opérations de l'Union africaine et de l'Organisation des Nations Unies ont élaboré conjointement un concept stratégique pour les futures opérations de l'AMISOM en Somalie, qui vise à relier toutes les opérations militaires en cours dans le pays dans le cadre d'une action coordonnée et concertée contre Al-Chabab, ce qui serait d'une importance critique pour étendre l'autorité du Gouvernement fédéral de transition au-delà de la capitale et pour créer un espace aux fins de mettre effectivement en œuvre la feuille de route.

14. Le concept stratégique a été mis au point dans sa version définitive lors d'une mission conjointe d'évaluation technique à laquelle participaient des militaires spécialisés dans la planification des opérations militaires provenant des pays fournisseurs de contingents à l'AMISOM et d'autres États intéressés, qui s'est déroulée du 5 au 17 décembre. La mission d'évaluation a conclu que les conditions étaient prêtes pour porter un coup dur au groupe Al-Chabab, en dépit des problèmes et des risques considérables.

15. Se fondant sur une évaluation de terrain approfondie, l'équipe conjointe d'évaluation a constaté qu'il faudrait déployer jusqu'à 35 500 militaires et dégager d'importantes ressources pour que l'AMISOM soit en mesure de lancer simultanément plusieurs opérations offensives dans toute la région du centre-sud. Elle a aussi étudié une solution minimaliste consistant à maintenir le statu quo à Mogadiscio, tout en transférant les forces kényanes dans les secteurs de Djouba et Gedo, en relevant le plafond des effectifs à 15 700 militaires. Cette solution n'a pas été jugée satisfaisante par les spécialistes de l'Union africaine et de l'ONU et n'a pas été recommandée car cela impliquerait de mener des opérations militaires sur une longue durée.

Recommandations de la mission conjointe d'évaluation

16. La mission conjointe d'évaluation a recommandé une solution très réaliste et rentable pour parvenir à réduire sensiblement la capacité militaire du groupe Al-Chabab et à créer les conditions de sécurité voulues pour mettre en œuvre la feuille de route et achever la période de transition. Cela signifie qu'il faudra porter les effectifs à 17 731 agents en tenue et créer une série d'éléments habilitants et de multiplicateurs de force afin d'établir un subtil équilibre entre les besoins opérationnels et un montant réaliste de ressources, en : a) hiérarchisant les domaines d'action; b) échelonnant l'opération sans modifier radicalement les objectifs souhaités; c) utilisant les multiplicateurs de force et les éléments habilitants tout en assurant le maintien des capacités des contingents; d) demandant à l'Éthiopie de continuer à appuyer les opérations menées par le Gouvernement fédéral de transition et l'AMISOM dans les régions de Bay, Bakool et Hiraan; e) fournissant un appui logistique opérationnel immédiat aux forces de sécurité du Gouvernement fédéral de transition.

17. L'équipe a estimé que la fourniture d'éléments habilitants et de multiplicateurs de force revêtait une importance critique pour : a) réduire le nombre des contingents nécessaires; b) améliorer la protection des forces; c) appuyer les principales opérations offensives sur de nombreux fronts; d) maintenir des forces dans un environnement austère; e) évacuer rapidement les malades; f) protéger le port de Mogadiscio et appuyer les opérations de contrôle en mer afin de réduire les recettes engrangées par la milice Al-Chabab. Faute de quoi, il sera difficile de consolider les acquis et d'étendre les opérations, ce qui augmentera leur coût à long terme.

18. S'agissant des opérations de police de l'AMISOM, l'équipe d'évaluation présume qu'elles continueront d'être axées sur le renforcement des capacités de la police somalienne et la fourniture d'un soutien dans le domaine de l'application de la loi. La solution recommandée prévoit, sur un effectif de 17 731 agents en tenue, une garde militaire, le déploiement de 260 policiers et de 2 unités de police constituées, comprenant chacune 140 effectifs. Les unités de police constituées seraient déployées en vue de fournir un soutien opérationnel à la police somalienne et d'assurer notamment la protection du personnel international en coopération avec la garde militaire et, dans des cas exceptionnels, des sites d'importance critique, également. Il importe de rappeler que les unités de police constituées ne devraient pas être considérées comme une extension de l'armée ni exercer des activités militaires et qu'elles devraient être placées sous le commandement et le contrôle du chef de la police de la Mission. Compte tenu du besoin urgent de rétablir l'état de droit dans les régions reprises à Al-Chabab, le soutien apporté à la police somalienne et les moyens de police de l'AMISOM doivent être renforcés, notamment grâce à la sélection rigoureuse des experts de police spécialisés, des éléments habilitants et des multiplicateurs de force nécessaires pour améliorer l'efficacité des opérations. Le déploiement d'agents de police internationaux à Mogadiscio et la création d'unités de police constituées pourraient certes être accélérés, en coordination étroite avec le Groupe de travail technique sur la police du Comité mixte de sécurité, mais il faut définir d'urgence un concept d'opérations de police révisé, qui soit adapté aux opérations menées par les unités de police constituées.

19. La mission conjointe d'évaluation technique a procédé à un premier inventaire des forces de sécurité somaliennes et conclu que, malgré une aide internationale importante ces deux dernières années, des lacunes demeuraient au niveau du commandement et du contrôle, du matériel, des capacités et du financement. Elle a constaté que, si les efforts se sont poursuivis pour mettre sur pied les forces de sécurité somaliennes de sorte qu'elles puissent assumer toutes les responsabilités en matière de sécurité qui incombaient auparavant à l'AMISOM, le Gouvernement fédéral de transition et les forces alliées devaient toutefois jouer un rôle accru dans les opérations en cours, notamment en assurant le contrôle des villes après le retrait de la milice Al-Chabab. Dans un premier temps, la fourniture d'urgence d'un soutien logistique opérationnel au Gouvernement fédéral de transition et aux forces alliées serait indispensable pour mettre en œuvre le concept stratégique.

20. En ce qui concerne la mise en place à moyen et à long terme des institutions somaliennes chargées de la sécurité, la mission a pris acte des efforts importants déployés par les donateurs bilatéraux et recommandé que la fourniture d'un appui technique et matériel soit à l'avenir mieux ciblée et mieux coordonnée, notamment afin d'améliorer les structures de commandement et de contrôle, le versement des salaires, la fourniture des munitions et du matériel, dans le contexte d'un comité

mixte de sécurité revigoré et de ses groupes de travail. Il a été souligné que le renforcement des dispositions prises par le Gouvernement fédéral de transition et les forces alliées en matière de commandement et de contrôle était une tâche prioritaire essentielle dans l'immédiat et à moyen et à long terme. La mission a en outre constaté qu'il était nécessaire de définir des directives en vue de réorganiser la gestion du personnel. Elle a aussi estimé qu'il fallait assurer un appui aux forces alliées au Gouvernement fédéral de transition, y compris celles du groupe Ahlu Sunnah Wal Jama'a, de concert avec le Gouvernement, dans toutes les régions où ces forces opèrent actuellement.

21. L'équipe a conclu que l'expansion prévue des opérations de l'AMISOM offrait une occasion unique de consolider à nouveau toutes les initiatives prises en vue de reconstituer les forces somaliennes. Il faut préciser les attributions des organismes des Nations Unies, de l'AMISOM et des donateurs bilatéraux et le rôle qu'ils jouent dans l'appui apporté aux institutions chargées de la sécurité, dans l'immédiat et à moyen et à long terme, en se fondant sur une image précise du Gouvernement fédéral de transition et des forces alliées. L'équipe prévoit aussi que la Mission devra jouer un rôle central dans la distribution de l'aide immédiate, qui devra être reconnue et facilitée par toutes les parties prenantes.

Approbaton par l'Union africaine

22. Le 5 janvier 2012, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a approuvé le concept stratégique et a décidé, entre autres, le déploiement par le Burundi et l'Ouganda de nouveaux contingents de façon à atteindre l'effectif actuellement autorisé, soit 12 000 hommes. Il a également prié le Conseil de sécurité de l'ONU d'examiner la question du soutien indispensable pour permettre la mise en œuvre immédiate du concept stratégique, et d'autoriser rapidement un tel soutien. Il a par ailleurs demandé à la Commission de l'Union africaine d'accélérer les travaux de planification nécessaires, y compris l'élaboration d'un nouveau concept d'opérations militaire, d'un concept d'opérations pour la police et d'un plan d'appui afin de permettre à l'AMISOM de mener à bien son mandat élargi.

23. Dans une lettre datée du 18 janvier, le Président de la Commission de l'Union africaine a fait part des résultats d'une réunion des ministres de la défense et des chefs d'état-major des pays qui fournissent des contingents à la Mission ainsi que d'autres pays intéressés tenue à Nairobi le 17 janvier. Lors de cette réunion, les ministres ont proposé diverses dispositions, qui ont été portées à l'attention des chefs d'État et de gouvernement des pays concernés. S'agissant du commandement et du contrôle, ils ont convenu de mettre en place un mécanisme stratégique de coordination chargé de conseiller la Commission ainsi que de fournir des conseils stratégiques et de formuler des directives à l'intention de la Mission par le biais de la chaîne de commandement. Lors de cette réunion, il a également été décidé de créer deux postes d'adjoint du commandant de la Force, l'un chargé des opérations et des plans et l'autre de l'appui, ainsi qu'un poste de chef d'état-major. Les officiers d'état-major proviendront des pays qui fournissent des contingents ainsi que d'autres États membres de l'Union africaine. De plus, afin de renforcer le rôle joué par les forces du Gouvernement fédéral de transition et les forces alliées dans la mise en œuvre du concept stratégique, les participants à la réunion ont convenu de renforcer la coordination et la liaison entre l'AMISOM et le Gouvernement fédéral de transition, tant au niveau national qu'aux niveaux sectoriels.

24. Par ailleurs, parallèlement à l'élaboration du concept d'opérations militaire et dans le cadre de l'évolution naturelle du processus de planification, les ministres ont convenu de redécouper les secteurs identifiés dans le concept stratégique et de répartir l'effectif de 17 731 militaires comme suit :

a) Secteur 1 : Banadir (Mogadiscio) et Shabelle moyen et inférieur : maintien de l'effectif actuel, constitué de contingents burundais et ougandais (9 500 hommes);

b) Secteur 2 : Djouba moyen et inférieur (Kismayo) : les effectifs dans ce secteur seront principalement composés du contingent de la force kényane de défense, transféré sous le commandement de l'AMISOM (4 700 hommes);

c) Secteur 3 : Gedo, Bay et Bakool (Baidoa) et partie occidentale de l'Hiraan : reste des contingents burundais et ougandais (2 500 hommes);

d) Secteur 4 : Galgudud, Mudug et une partie de la région de l'Hiraan (Beledweyne) : contingent djiboutien (1 000 hommes).

25. Par ailleurs, les ministres ont convenu qu'il était nécessaire d'optimiser l'utilisation des ressources limitées disponibles et, pour cela, de procéder à des activités et de mettre en œuvre des mécanismes d'appui intersectoriels, comme demandé par le Représentant spécial du Président de la Commission.

26. Les ministres ont également confirmé que l'AMISOM mènerait des opérations maritimes d'une portée limitée, en étroite coordination avec les partenaires internationaux. En conséquence, et compte tenu de la décision du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine en date du 3 décembre 2011, par laquelle le Conseil a autorisé l'entraînement puis le déploiement de forces de sécurité à bord des navires assurant le ravitaillement de l'AMISOM, le concept d'opérations militaire devra comporter une composante maritime.

Planification des opérations

27. L'équipe conjointe Union africaine-ONU de planification a été reconstituée et chargée d'entreprendre immédiatement l'élaboration d'un nouveau concept d'opérations militaire pour l'AMISOM, qui précisera plus en détail la structure de commandement et de contrôle, les limites des divers secteurs, y compris l'emplacement des troupes et les plans de soutien, ainsi que d'autres documents de planification tels que la directive stratégique, le plan de la Mission, les besoins de la Force, les règles d'engagement et l'accord sur le statut de la Force. L'ONU se tient prête à continuer à participer à ce processus de planification.

IV. Incidences en termes d'appui

28. Porter à 17 731 le nombre de personnel en uniforme de l'AMISOM, réparti dans les quatre secteurs énumérés au paragraphe 24 ci-dessus, aura d'importantes incidences financières. Divers facteurs entraîneront en effet une augmentation des dépenses d'appui, dont : l'élargissement de la zone d'opérations, les conditions climatiques, l'insécurité, l'insuffisance des infrastructures, les besoins en termes de mobilité d'une force de combat dynamique, la difficulté à employer des entrepreneurs civils en zone de guerre et le manque d'accès, à court terme, à un port maritime situé à proximité dans le sud de la Somalie, tel que le port de Kismayo, ce

qui oblige à utiliser des couloirs terrestres détournés et saisonniers comme voies d'approvisionnement. Selon le concept stratégique de l'Union africaine, les ressources consacrées peuvent être plus ou moins importantes. Toutefois, il doit être clairement entendu que leur niveau aura une incidence sur la capacité opérationnelle de la force.

29. Sous réserve de la décision du Conseil, il est envisagé d'étendre le dispositif d'appui logistique actuel de l'ONU de façon à fournir à l'AMISOM les moyens d'intervenir efficacement dans les quatre secteurs. Chaque secteur serait doté d'une plate-forme logistique, équipée de structures pour abriter le siège, les installations médicales et les stocks. Les forces déployées ailleurs dans le secteur conserveraient des camps pour pouvoir faire face à toute évaluation de la situation opérationnelle. L'ONU continuerait de fournir le même soutien qu'à l'heure actuelle ainsi qu'un soutien autonome limité, conformément aux résolutions précédentes du Conseil de sécurité. En outre, le matériel appartenant aux contingents, notamment les éléments habilitants et les multiplicateurs de force, serait remboursé à l'aide des contributions mises en recouvrement dans le cadre d'un dispositif d'appui logistique étendu. Seul le matériel fourni par les pays fournisseurs de contingents et considéré comme leur appartenant serait remboursé, contrairement au matériel donné à l'AMISOM ou qui reste la propriété du donateur.

30. La capacité de l'AMISOM ainsi élargie à atteindre ses objectifs sera en bonne partie déterminée par les ressources mises à sa disposition, en particulier par les éléments habilitants et les multiplicateurs de force qui lui seront progressivement fournis, notamment les moyens d'interception maritime. Si elle reçoit l'ensemble des moyens visés dans le concept stratégique, la Mission pourra contrôler plusieurs parties de la zone d'opérations, réduire considérablement les moyens militaires d'Al-Chabab et aider le Gouvernement fédéral de transition à exercer son autorité sur un plus large territoire. À l'inverse, conserver les modalités d'appui actuelles obligerait la force à rester stationnaire dans sa zone d'opérations, ce qui risquerait de donner l'occasion à Al-Chabab de reconstituer ses forces, de faire perdre à la Mission son avantage stratégique et de l'exposer, ainsi que ses ressources, à une menace accrue.

31. Conserver le niveau actuel d'appui serait certes plus économique, à court terme, mais limiterait sensiblement la capacité de la Mission de faire évoluer la situation dans le centre et le sud de la Somalie. L'option recommandée, à savoir accroître les éléments habilitants et les multiplicateurs de force, devrait permettre d'obtenir des résultats bien plus importants. Une dernière option est également envisageable, qui consisterait à doter les quatre secteurs d'infrastructures plus développées, mais il n'est pas certain que cela soit justifié compte tenu de la situation actuelle.

32. Aucune modification importante ne serait apportée à la structure des modalités d'appui des Nations Unies dans le cadre de ce dispositif. Le Bureau d'appui de l'ONU pour la Mission de l'Union africaine en Somalie (UNSOA) continuerait d'avoir recours au réapprovisionnement par voie maritime, de faire appel à des entreprises privées et de former le personnel en tenue aux tâches d'appui. Le transport s'effectuerait autant que possible via les ports maritimes, notamment de Mogadiscio et Kismayo, pour réduire au maximum les dépenses d'appui. Dans l'arrière-pays, le réapprovisionnement serait assuré par la force ou par des entreprises privées, essentiellement par la route. Des transporteurs aériens

commerciaux et des hélicoptères pourraient également être affrétés en cas d'urgence.

33. Grâce à ce dispositif élargi, de nouvelles unités de l'AMISOM pourraient être déployées dans tous les secteurs pour assurer la sécurité dans une zone délimitée, et par là même permettre le dialogue politique et protéger la population locale. Toutefois, sans multiplicateurs de force ni éléments habilitants, ces forces seraient stationnaires et ne seraient pas en mesure de combattre efficacement Al-Chabab ni de contribuer à la mise en œuvre de la feuille de route. Il serait indispensable d'autoriser l'emploi de multiplicateurs de force et d'éléments habilitants, notamment d'hélicoptères, d'unités de transport, voire de moyens maritimes, afin que l'AMISOM ait les moyens et la souplesse opérationnels nécessaires pour pouvoir affronter Al-Chabab pendant des périodes de temps prolongées.

34. Des capacités suffisantes en matière de gestion des risques d'explosion (et notamment d'atténuation du risque présenté par les engins explosifs improvisés, les stocks d'armes et de munitions abandonnés et les autres restes explosifs de guerre) devraient être mises à la disposition des contingents de l'AMISOM déployés dans les secteurs 2, 3 et 4 afin qu'ils puissent se déplacer librement. Globalement similaires à celles mises à disposition à Mogadiscio, elles devraient toutefois compter proportionnellement davantage de matériel de déminage blindé en raison de l'étendue nettement plus grande de la zone à sécuriser. Il sera également impératif de mettre davantage l'accent sur le mentorat.

35. Dans les secteurs 2 et 3, des unités médicales de niveau II devront également être mises à disposition. Les pays fournisseurs de contingents devront fournir les effectifs nécessaires avec leurs partenaires alors que l'équipement, le matériel consommable et les médicaments seront en partie fournis par l'UNSOA, qui continuera en outre d'assurer des services d'évacuation sanitaire au moyen d'hélicoptères et d'avions adaptés au transport médical.

36. Les activités gérées par l'UNSOA dans les domaines de la communication stratégique et de l'appui à l'information devront être à la mesure des besoins, tels que décrits dans le concept stratégique de l'AMISOM. Pour assurer une cohérence globale, il faudra établir un mécanisme de communication stratégique conjoint pour le commandement et le contrôle, ainsi que la coordination et la liaison pour toutes les questions relatives à l'information. Ce mécanisme s'attachera avant tout à poursuivre et à améliorer les campagnes de messageries et de communication en matière de sécurité et dans le domaine politique. Les émissions de radio en faveur de l'AMISOM seront diffusées sur l'ensemble de la zone d'opérations élargie de la Mission, et plus fréquemment grâce à la création d'un service de radiodiffusion publique somalien.

V. Transfert du Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie (UNPOS)

37. L'AMISOM et les forces du Gouvernement fédéral de transition ayant repris le contrôle d'une partie du territoire, où le processus de paix peut se dérouler en sécurité, le Représentant spécial peut désormais, dans bien des cas, exercer ses bons offices directement dans le pays. J'ai donc le plaisir de vous informer qu'il a transféré son bureau à Mogadiscio le 24 janvier. Conformément à la pratique dans

d'autres environnements hostiles, l'UNPOS dirigera désormais ses activités depuis un poste de commandement avancé situé à Mogadiscio, mais conservera une base arrière à Nairobi jusqu'à ce que les conditions de sécurité et la situation logistique permettent un transfert complet à Mogadiscio et dans d'autres régions de Somalie.

38. Pour l'instant, compte tenu des contraintes en termes de ressources et de l'insécurité, le siège de Mogadiscio compte 10 personnes chargées de différentes tâches administratives et d'aider mon Représentant spécial dans les domaines de la politique, de la sécurité, des droits de l'homme et de l'information. Le personnel pouvant exercer ses fonctions depuis l'étranger restera à Nairobi et sera déployé par roulement à Mogadiscio en fonction des conditions de sécurité et des priorités politiques. Dans un premier temps, il s'agira essentiellement de mener des activités de bons offices auprès des acteurs somaliens les plus influents sur la scène politique et sur le plan de la sécurité à Mogadiscio, d'aider à la mise en œuvre de la feuille de route et d'assurer une coordination efficace avec l'AMISOM, l'Autorité intergouvernementale pour le développement, l'équipe de pays des Nations Unies et la communauté internationale à Mogadiscio.

39. Le transfert de personnel supplémentaire nécessitera des ressources supplémentaires, notamment des locaux et des logements aux normes minimales de sécurité opérationnelles et aux normes minimales de sécurité opérationnelle applicables au domicile ainsi que des moyens d'appui (services de communication et technologies de l'information, véhicules, mobilier) et des services (gestion des camps, voyages, détente). Cette seconde phase est en cours de préparation et je tiendrai le Conseil informé des progrès accomplis à cet égard.

VI. Conclusions

40. Ainsi que je l'ai indiqué au Conseil dans mon rapport précédent et dans mon exposé du 13 décembre, la situation en Somalie a atteint un point critique. Si la situation politique et les conditions de sécurité demeurent extrêmement précaires, les perspectives de changement n'ont pas été aussi prometteuses depuis de nombreuses années. Je trouve encourageants les efforts extraordinaires qui ont été accomplis ces derniers mois par la communauté internationale, l'évolution de la situation en matière de sécurité et la volonté qu'ont les dirigeants politiques somaliens de clairement définir une démarche et un calendrier pour achever la transition, comme en témoignent les Principes de Garowe. Nous ne pouvons laisser échapper les occasions historiques qui se présentent à nous, malgré les risques et les défis qu'elles comportent.

41. Je salue les efforts faits par l'Union africaine, les pays qui fournissent des contingents à l'AMISOM et les pays de la région en vue d'élaborer pour l'AMISOM un concept stratégique global en collaboration avec l'ONU. Cette démarche, qui a été entreprise conjointement par l'ONU et l'Union africaine sous la direction de cette dernière, est un exemple remarquable de collaboration entre les deux organisations.

42. Il est indispensable de renforcer l'AMISOM pour saisir l'occasion qui s'offre à nous, et aider le Gouvernement fédéral de transition à étendre son autorité sur une zone plus large du sud et du centre de la Somalie. Cela permettra aux dirigeants somaliens d'atteindre la population de ces zones, précisément au moment où des décisions importantes doivent être prises au sujet de la constitution et de l'avenir politique du pays, conformément à la feuille de route. Le renforcement de

l'AMISOM constitue également la meilleure façon d'affaiblir sensiblement la capacité militaire de l'organisation Al-Chabab dans le sud et le centre de la Somalie, et d'atténuer la menace que celle-ci fait peser sur le pays et la sous-région, tout en l'empêchant d'étendre ses activités à d'autres parties de la Somalie.

43. J'estime que le renforcement de l'AMISOM, tel que décrit dans le concept stratégique et approuvé le 5 janvier par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, est la solution qui, malgré la part de risques et de défis qu'elle comporte, est la plus réaliste compte tenu de la situation sur le terrain. Je recommande donc au Conseil de sécurité de prier l'Union africaine de maintenir l'AMISOM en Somalie, et d'en porter l'effectif de 12 000 à 17 731 hommes pour lui donner les moyens de s'acquitter de son mandat. Je recommande en outre au Conseil d'autoriser le renforcement du dispositif d'appui logistique, notamment en ce qui concerne les éléments habilitants et les multiplicateurs de force, afin de permettre à l'AMISOM de s'acquitter de son mandat conformément au nouveau concept stratégique.

44. Comme indiqué au paragraphe 30 ci-dessus, la capacité de l'AMISOM d'atteindre ses objectifs dépendra du soutien dont elle bénéficiera, en particulier en matière d'éléments habilitants et de multiplicateurs de force. Comme le sait le Conseil, l'AMISOM et les pays qui lui fournissent des contingents ont besoin d'un financement adéquat, durable et prévisible. Si les domaines clefs des opérations de l'AMISOM ne reçoivent pas un tel financement, le déploiement rapide de troupes supplémentaires et les opérations de la Mission s'en trouveront compromises. Conscient des contraintes financières qui caractérisent la situation mondiale, je prie les membres du Conseil de veiller à ce que les ressources disponibles correspondent bien aux tâches à accomplir.

45. Je tiens à souligner que les buts et objectifs des opérations militaires doivent rester fermement ancrés dans le processus politique. Il sera essentiel d'établir à Mogadiscio un mécanisme de coordination souple entre les pays qui fournissent des contingents, l'Union africaine, l'ONU et les parties prenantes somaliennes. En ce qui concerne l'ONU, cette tâche sera facilitée par le transfert de mon Représentant spécial et l'augmentation des effectifs civils à Mogadiscio. Il faudra également renforcer le dispositif de sécurité pour permettre au personnel civil d'exercer ses fonctions. Je rappelle que, dans sa résolution 2010 (2011), le Conseil a demandé à l'Union africaine de mettre en place une garde dans les meilleurs délais.

46. Le transfert de l'ensemble des compétences en matière de sécurité aux institutions somaliennes doit rester notre objectif final. Dans une perspective à long terme, il sera nécessaire à cette fin de renforcer le secteur de la sécurité en adoptant une méthode globale qui soit fondée sur la primauté du droit et les besoins et les aspirations du peuple somalien. Dans l'immédiat, il faut fournir d'urgence au Gouvernement fédéral de transition et à ses alliés des moyens supplémentaires pour leur permettre de jouer leur rôle dans les opérations militaires en cours. Dans un cas comme dans l'autre, il faut renforcer les dispositifs de commandement et de contrôle du Gouvernement fédéral de transition et de ses alliés. Le renforcement de l'AMISOM offrira l'occasion de consolider les efforts accomplis et de déterminer les mesures nécessaires tant à long qu'à court terme. Je salue les efforts importants que font les États Membres, l'Union européenne et l'Union africaine pour collaborer avec l'ONU à la réalisation de ces objectifs. Je demande à la communauté internationale de travailler avec mon Représentant spécial dans le cadre d'un Comité

mixte de sécurité revitalisé. Au vu des enseignements tirés de situations semblables, il est temps que les acteurs bilatéraux intensifient leurs efforts dans ce secteur.

47. Pour faire face aux risques et aux défis actuels, nous devons continuer de travailler avec le Gouvernement fédéral de transition et les autres parties prenantes somaliennes, l'Union africaine et l'Autorité intergouvernementale pour le développement, ainsi qu'avec la communauté internationale dans son ensemble, afin d'harmoniser et de coordonner étroitement les efforts politiques et militaires. Il sera essentiel pour le Gouvernement fédéral de transition d'étendre son autorité aux zones nouvellement sous son contrôle et d'adopter une démarche transparente et sans exclusive pour nouer un dialogue avec la population locale et favoriser la mise en place de nouvelles administrations fondées sur la Charte fédérale de transition. Il est également impératif de lancer d'urgence des activités durables de relèvement et de stabilisation dans les zones reprises à Al-Chabab afin de répondre aux attentes légitimes des populations locales après les victoires militaires.

48. Notre objectif étant d'établir durablement la paix et la stabilité politique dans toute la Somalie, il nous faut reconnaître que l'expansion des opérations militaires n'est pas sans risques. Il importe que le Gouvernement fédéral de transition et ses alliés, ainsi que les forces internationales, prennent toutes les mesures possibles pour veiller à ce que leurs opérations ne nuisent pas aux civils, ni ne compliquent encore la fourniture de l'aide humanitaire. J'exhorte toutes les parties à respecter les obligations que leur impose le droit international humanitaire et à continuer d'attacher la plus grande importance à la protection des civils.

49. En ce qui concerne l'avenir, il est essentiel de poser les fondements d'une reprise économique durable et de la reconstruction, lesquelles ne seront possibles que si des changements sont apportés à la structure de l'aide au développement et de l'investissement privé afin de pouvoir répondre aux besoins d'infrastructure énormes d'un pays dévasté par 20 ans de conflit.

50. De manière plus immédiate, il est nécessaire de consolider la paix et la stabilité, notamment grâce à des mesures incitatives. À cet égard, l'appui aux plans de stabilisation de Mogadiscio et des zones récemment reprises à Al-Chabab est d'une importance capitale. Nous devons mobiliser des investissements et prendre des mesures incitatives pour promouvoir la paix et la stabilité. J'encourage les donateurs à tenir compte de la capacité qu'ont les organismes des Nations Unies d'entreprendre rapidement des projets qui peuvent améliorer la sécurité humaine et l'accès aux services essentiels, et créer des emplois dans les zones dont le Gouvernement somalien a récemment pris le contrôle.

51. Je sais gré aux donateurs traditionnels et aux nouveaux donateurs de leur contribution à tous les volets de l'intervention internationale en Somalie. Je demande instamment que toute l'assistance soit coordonnée par les mécanismes existants. Les prochaines conférences internationales, notamment celle qui aura lieu le 23 février à Londres et celle qui sera tenue à Istanbul plus tard la même année, fourniront l'occasion de faire avancer les initiatives communes dans ce domaine.

52. Je prends note du paragraphe 14 du communiqué publié le 2 décembre par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine au sujet de la conversion de l'AMISOM en opération de maintien de la paix des Nations Unies.

53. Enfin, je rends hommage aux Gouvernements burundais et ougandais pour leur attachement à la cause de la paix en Somalie. J'exprime à nouveau mes

condoléances aux familles des victimes, notamment aux proches des membres des forces du Gouvernement fédéral de transition, de ses alliés et de l'AMISOM qui ont perdu la vie.

